

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

9^{ème} **Commission**
N° CP-2015-9-9-1

Service instructeur
Service des Actions Sportives

Service consulté

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT
AIDE A LA FORMATION DU BAFA.**

Résumé : Il vous est proposé d'allouer une aide de 1700 € aux bénéficiaires du diplôme du BAFA.

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace. La formation est constituée obligatoirement d'un stage de base, d'un stage d'approfondissement et d'un stage pratique.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse – CDMIJ Force Jeune qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé, dans ce rapport d'accorder une nouvelle série de bourses à l'obtention du BAFA aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe pour un total de 1 700 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN